



10 services de la FPI pour ses adhérents

Votre entreprise envisage d'adhérer à la FPI, ou vient de le faire ? Au-delà de ses activités d'influence et de défense des intérêts de la profession, profitez des services que la Fédération vous propose, qui peuvent être complétés par ceux de votre chambre régionale de rattachement.

1) Un accès facilité à l'actualité métier

- Un site internet www.fpi france.fr qui donne accès à l'actualité de la FPI et des chambres régionales
- Deux newsletters nationales : une newsletter généraliste hebdomadaire « FPI Infos » et une newsletter économique trimestrielle « FPI éco » – pour les obtenir, créez votre compte personnel dans l'espace « adhérents » du site internet de la FPI France ;
- Des supports print (livres, magazine « Passion Bâtir » semestriel etc.) ou en ligne (guides professionnels, sur la TVA, l'aménagement etc.) ;
- Des comptes FPI sur les réseaux sociaux : [@fpi_fr](https://twitter.com/fpi_fr) [in fpi france](https://www.linkedin.com/company/fpi-france)

2) Un accès privilégié à l'expertise FPI

- Un ESPACE « ADHERENTS », sur le site www.fpi france.fr, compile les notes et circulaires des services de la Fédération, et des modèles de documents (contrats de réservation, panneau d'affichage, etc.)
- Des EXPERTS CONSULTABLES PAR MAIL, y compris depuis l'espace adhérents, ou PAR TELEPHONE, pour répondre à vos questions sur tous sujets techniques, juridiques, fiscaux ou sociaux :

Tél. **01 47 05 44 36** contact@fpifrance.fr

3) Une production de données statistiques



L'Observatoire national de la FPI édite chaque trimestre des données nationales et régionales sur les réservations, les mises en vente, l'offre commerciale et les prix de vente. Cet Observatoire agrège les données des Observatoires régionaux, auxquels les adhérents à la FPI ont accès via le site www.fpi france.fr .

4) Des instances d'échange et de réflexion

La FPI France est organisée en quatre pôles, correspondant aux quatre grandes activités des promoteurs.



Logement



Immobilier d'Entreprise



Aménagement



Résidences services

Ces pôles réunissent les adhérents intéressés pour faire de la veille, établir des diagnostics et des recommandations et produire des supports d'information pour les adhérents. Ces pôles sont complétés par des commissions et des groupes de travail thématiques, qui ont le même objet : Commission fiscale, Commission construction, Commission sociale etc. Si vous êtes intéressé, signalez-le par mail à contact@fpifrance.fr

5) L'organisation d'événements

- La FPI France organise chaque année, au niveau national, des Journées d'études professionnelles (JEP) et un Congrès, qui permettent aux adhérents d'entretenir leur réseau, d'accéder aux offres des partenaires et exposants, d'entendre des intervenants de haut niveau et d'actualiser leurs connaissances.
- La FPI et les chambres régionales organisent chaque année le concours des Pyramides d'Or, qui récompense dans huit catégories les réalisations les plus emblématiques de ses adhérents. Les remises des prix sont faites au niveau régional lors de cérémonies organisées par les chambres, et au niveau national lors du Congrès.



6) Des négociations sociales pour le compte des entreprises de promotion immobilière



La FPI est la seule organisation patronale représentative pour les 2500 entreprises du secteur de la promotion immobilière et de l'aménagement. Elle négocie pour leur compte des accords sur des sujets variés (minima salariaux, prévoyance, formation professionnelle etc.) avec les organisations syndicales représentatives des salariés.

7) Un catalogue de formation dédié

Les adhérents de la FPI peuvent faire bénéficier leurs salariés de sessions de formation organisées sous l'égide de la FPI, en lien avec des organismes de formation partenaires, à des tarifs préférentiels. Des sessions sont proposées en région, tout au long de l'année, pour former les collaborateurs en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences et/ou pour actualiser leur connaissance.

8) Un accompagnement spécifique de l'entrepreneuriat



Le programme « jeunes entreprises » propose un accompagnement spécifique aux jeunes entrepreneurs et aux jeunes entreprises de promotion, fondé sur un parrainage, une mise en réseau, des séminaires, un accès facilité à la formation et aux partenariats etc.

9) Des outils numériques réservés aux adhérents

La FPI a développé deux plateformes digitales pour faciliter les interfaces entre les promoteurs et :

- les stagiaires et les demandeurs d'emploi intéressés par le secteur (« Promoteurs de talents »)
- les artistes dont les œuvres peuvent agrémenter les projets immobiliers, en partenariat avec le ministère de la Culture (« Un immeuble, une œuvre »)

10) Un médiateur de la consommation

La FPI France a conclu une convention avec MEDIMMOCONSO, qui offre aux promoteurs qui le souhaitent une formule de médiation de la consommation, en réponse à leur obligation légale.